



Procès-verbal
Le vendredi 5 décembre 2003 - n° 37

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Reid, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de la Commission des programmes d'études, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2003 ;

(Dépôt n° 525-20031205)

Un document préparé par le ministère de l'Éducation et intitulé *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*.

(Dépôt n° 526-20031205)

M. le Président dépose :

Une lettre, en date du 4 décembre 2003, qu'il a reçue de M. Charest, premier ministre, concernant la nomination de monsieur Tony Tomassi, député de LaFontaine, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, à compter du 5 décembre 2003.

(Dépôt n° 527-20031205)

M. Sirros, premier vice-président, propose que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés trois extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 990 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Matapédia, par Mme Doyer (Matapédia) ;
(Dépôt n° 528-20031205)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 269 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Chapleau, par Mme L'Ecuyer (Pontiac) ;
(Dépôt n° 529-20031205)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 479 locataires d'habitations à loyer modique de Shawinigan, par Mme Gaudet (Maskinongé).
(Dépôt n° 530-20031205)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Pinard (Saint-Maurice) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 306 membres du Syndicat des agents de conservation de la faune et des citoyens du Québec, concernant une diminution du nombre d'agents de conservation de la faune.
(Dépôt n° 531-20031205)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

5 décembre 2003

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'éducation procède à une consultation générale et tienne des auditions publiques à compter du 17 février 2004 afin d'examiner les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec ;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 6 février 2004 ;

QUE le ministre de l'Éducation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Legault (Chambly) propose :

QUE l'Assemblée nationale se souvienne aujourd'hui de la tragédie survenue à l'École polytechnique de Montréal, le 6 décembre 1989, et que chacune et chacun de ses membres s'engage à prendre action pour faire du Québec une société toujours plus ouverte, tolérante et non violente à l'égard des femmes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

L'Assemblée observe une minute de silence.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

5 décembre 2003

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre les consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre des consultations qu'elle tient sur le projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, entende les organismes suivants, lundi le 8 décembre, à la salle du Conseil législatif et ce, dans l'ordre ci-après indiqué :

11 h 45	Solidarité rurale du Québec
12 h 30	Ordre des infirmières
16 h 45	Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec
17 h 30	Association des groupes de défense en santé mentale du Québec
18 h 15	Fédération CJA

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition.

5 décembre 2003

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce 5 décembre 2003, la Journée internationale des bénévoles, en saluant l'engagement et la contribution des Québécoises et des Québécois qui donnent généreusement de leur temps et de leur énergie pour améliorer la qualité de vie de leurs concitoyennes et de leurs concitoyens.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 20^e édition d'Opération Nez Rouge.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

5 décembre 2003

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, et du projet de loi n° 23, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi sur l'aquaculture commerciale, et du projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre les consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation relatif au projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études.

Après débat, le rapport est adopté.

5 décembre 2003

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur les coopératives.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les mines.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 novembre 2003, sur la motion de M. Audet, ministre du Développement économique et régional, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 07.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Audet, ministre du Développement économique et régional, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional, soit maintenant adopté.

5 décembre 2003

À 17 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Audet, ministre du Développement économique et régional, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional, soit maintenant adopté.

M. Bédard, leader adjoint de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mardi 9 décembre 2003, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 23 h 23, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 décembre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

5 décembre 2003
